



## Sur le dossier de l'emploi

**3 postes de lycée ont été créés** au CTSD de mars sur les demandes du SNEP-FSU. Un plus pour les conditions de travail dans le département.

Ces quelques créations ne nous suffisent cependant pas au regard des 95 autres postes créés toutes matières confondues. En effet, c'est une dizaine de postes qui auraient dû voir le jour puisque l'EPS représente 10% des besoins horaires des élèves.

Suite à notre audience auprès du DASEN en octobre et grâce au retour des enquêtes de rentrée remplies par les collègues, 6 établissements du département ont obtenu la dotation de 2 IMP pour la coordination des APSA à laquelle ils avaient légalement le droit selon l'appréciation rectorale de la circulaire (+ de 4 ETP avec 5 profs concrètement impliqués).

Nous continuons à défendre notre vision et à maintenir la pression pour que soient pris en compte les HS dans le calcul d'attribution de la 2ème IMP.

Nous avons porté et fait voter un vœu lors du CTSD de mars en ce sens. Ce vœu a été co-signé par l'ensemble des représentations syndicales siégeant au CTSD des Yvelines et donc voté à l'unanimité."

## Sur le dossier budget

Une **recommandation sur un montant de 16.80€ dédiés aux crédits EPS** dans chaque collège des Yvelines.

Le représentant du SNEP-FSU 78 qui siège tous les ans au CDEN s'attache à ce que le Conseil Départemental continue de noter cette recommandation dans la lettre de cadrage des collèges et permet ainsi aux équipes EPS d'obtenir les moyens financiers nécessaires pour proposer une EPS dans de bonnes conditions aux élèves de leur établissement.

Nous continuons à alerter le Conseil Départemental sur la question des installations sportives (piscine et gymnase) en nombre encore insuffisants dans certaines zones et/ou qui nécessiteraient des rénovations.

## Sur le dossier sport scolaire

### Journées bilans rebaptisées séminaire des animateurs d'AS :

Nous nous félicitons de voir que le séminaire va se dérouler sur une journée et demie. De plus les dates retenues sont bien plus propices à la participation du plus grand nombre de collègues. Nous ne doutons pas que c'est grâce aux interventions du SNEP 78 et à la mobilisation de la profession (pétition) qui ont montré leur attachement au fonctionnement démocratique du sport scolaire yvelinois, que le DASEN a accepté de redonner une ½ journée de travail à la profession. Pour autant nous continuons de considérer que 2 journées seraient nécessaires pour pouvoir mener un travail collaboratif efficace.

### Sur la présidence des AS :

Les interventions régulières du SNEP-FSU auprès des services de la DSDEN ont permis de faire en sorte que les chefs d'établissement les plus réticents assument leur responsabilité de président d'AS (conformément aux statuts de l'UNSS de 2014).

### Sur les forfaits d'AS :

De la même façon et en appui sur le Décret de mai 2014, le SNEP-FSU 78 aide les enseignants d'EPS afin qu'ils obtiennent TOUS le forfait de 3h d'AS dans leur service, TZR et contractuels compris.

## Vos représentants du SNEP-FSU sur les différentes instances :

Conseil départemental de l'UNSS 78 : LE CAM Jérôme / BELVISO Olivier

Comité Technique Spécial Départemental (CTSD / emploi) : FABAS Benjamin

Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN / budget) : LE CAM Jérôme

## **SPORT SCOLAIRE : BILAN DE L'ANNEE ECOULEE**

**Un nouveau président de l'UNNS, M BLANQUER ministre de l'EN** : le SNEP-FSU rappelle que le service public du sport scolaire repose sur 3 grands principes : 1 AS dans chaque établissement, la présidence de droit du chef d'établissement, le forfait AS de 3H indivisible dans le service de tous les enseignants d'EPS.

**Une année historique en terme de licenciés** : 1 150 000 licenciés au niveau national ce qui place l'UNSS en 2ème position des fédérations sportives. 25 000 licenciés dans les Yvelines ! Record historique battu. Ces bons chiffres sont à mettre au crédit de tous les acteurs du sport scolaire et du dynamisme des AS.

**Les PNDSS, PADSS, PDDSS** : le plan National de Développement du Sport Scolaire 2016-2020 a été élaboré par un comité de pilotage constitué à l'image du CA de l'UNSS. Le SNEP-FSU et les élus des AS y ont activement participé. Ses travaux ont été prolongés par la rédaction de 4 guides pratiques (Présidents d'AS, enseignants EPS, coordonateurs de district, parents). Ils sont consultables sur le site du SNEP-FSU.

Le séminaire des coordonateurs de district du 19 mai dernier a eu pour objet de travailler à l'élaboration du Plan Académique de Développement du Sport Scolaire. Le service régional a convié le SNEP-FSU et les élus des AS à participer aux travaux.

Le service départemental nous a également conviés à participer à la réunion des coordonateurs de district des Yvelines le 6 juin afin de contribuer à l'élaboration du contenu de notre séminaire des animateurs d'AS, centré sur l'écriture du Plan Départemental de Développement du Sports Scolaire.

Nous tenons à remercier nos collègues cadres de l'UNSS Versailles de nous avoir associé à toutes les étapes de réflexion et de permettre aujourd'hui l'aboutissement d'un travail démocratique associant toute la profession à l'écriture d'un PDDSS qui sera, à n'en pas douter, un outil fonctionnel et opérant dans toutes nos AS.

**Le règlement fédéral** : beaucoup de modifications dans les règlements cette année : cross par équipe, création d'une seule catégorie fille en lycée, création d'un championnat spécifique LP, impossibilité pour les seniors de participer aux compétitions de sports collectifs. Si certaines semblent favoriser les pratiques et l'accès aux compétitions, d'autres posent peut-être problème. Les AS doivent pouvoir exprimer leurs avis concernant ces évolutions. Nous demandons donc qu'une consultation des AS soit effectuée afin d'établir un bilan des effets de ce nouveau règlement au niveau national, académique et départemental.

**Les Instances de l'UNSS** : nous pouvons nous féliciter que notre académie et notre département réunissent les CRUNSS et CDUNSS 2 fois par ans et favorise ainsi les débats, l'implication et la participation active de ses membres au service des élèves.

**L'AG de l'UNSS** : le SNEP-FSU a demandé pour la 4ème année consécutive un geste vers les AS de LP au travers d'un amendement pour abaisser le paramètre de calcul du contrat licence de 18 à 16€. Notre amendement n'est toujours pas adopté mais chaque année la part des votes en contre diminue... Cela montre que nous avons raison d'insister.

### **Les points de vigilance pour la rentrée :**

- le calendrier 2017 2018 ne prévoit pas le pont de l'ascension. Si ce dernier venait à être donné au niveau académique, nous espérons que ce dernier ne sera pas récupéré sur des mercredi après-midi.

- au niveau national 31% des lycées et LP ont cours le mercredi après-midi. Cela est un frein considérable au développement du sport scolaire. Les premiers pénalisés sont les élèves. Nous devons tous lutter pour regagner ce temps dévolu au sport scolaire.

- même si les cas se font de plus en plus rares dans notre académie, nous devons rester vigilants pour que le forfait de 3H soit bien prévu pour nos collègues TZR lors de leurs affectations. Si vous avez connaissances de situations où cela ne serait pas le cas, n'attendez pas la rentrée, nous pouvons agir dès maintenant. Contactez le SNEP-FSU.

- Nouvelle circulaire APPN d'avril 2017 : Elle s'applique également au sport scolaire. Le protocole « sécurité » à adopter est celui de votre académie ou si vous organisez un stage dans une autre académie, il faudra respecter le plus strict des 2.

Se syndiquer au SNEP-FSU c'est donner des moyens à votre syndicat pour défendre l'EPS et le sport scolaire, nos conditions de travail et les conditions d'étude de nos élèves. N'attendez plus, syndiquez-vous dès la rentrée.